



# UN PARKING POUR 2010

**ET UN INVESTISSEMENT POUR LE FUTUR... + page 3**

↳ **Un beau parcours de 30 ans que celui des LUCET... + page 2**

↳ **Une « zone 30 » au centre Port-Mort... + page 4**

↳ **Entrée en vigueur du Permis de détention de chien « dangereux »... + page 5**

↳ **Découverte à la B.N.F. : Port-Mort au XVIII<sup>e</sup>... + page 8**

## SOMMAIRE

Édito	2
Boucherie Lucet : 30 ans au service des Pormortais	2
Un parking au centre de Port-Mort	3
Une « zone 30 » à Port-Mort	4
Permis de détention de chiens dangereux	5
Actus de l'Amicale	6-7
ASSPM : Nettoyage des bords de Seine	7
La BD de CIRET	7
L'entrée de Port-Mort au XVIII <sup>e</sup> - Quartier d'antan	8
Infos	9
Où irons nous dimanche ?	10
Gazouillis	11
Comptes-rendus de conseils municipaux	12-16
Jeux & Solutions	18-19
À votre service	20

## VOEUX DE LA MAIRIE

Les traditionnels vœux de la  
mairie auront lieu le

**SAMEDI 9 JANVIER 2010**

**à 18h30 à la Maison de Village**

1979-2009

# 30 ANS au service des Pormortais

## Un beau parcours que celui d'Evelyne et Michel Lucet.

Voilà trente ans qu'ils se sont installés à Port-Mort où ils ont pris la suite de M. et M<sup>me</sup> Haubert qui sont restés une douzaine d'années. Ils avaient eux-mêmes succédé à M. et M<sup>me</sup> Guédon qui avaient transféré la boucherie du 114 au 118 Grande Rue et pour cette raison avaient baptisé le magasin « Boucherie Nouvelle ».

Une *boucherie nouvelle* qui a cinquante ans de présence pormortaise et qui n'est pas prête de fermer ! En effet elle a déménagé il y a deux ans pour se moderniser et proposer un rayon épicerie bien fourni, lui donnant toute la place que mérite un tel commerce dans notre village. Elle reste néanmoins une boucherie traditionnelle sous la houlette de Michel.

Le village et la boucherie ont tout de suite plu à Michel et Evelyne : la visite et l'achat se sont déroulés en moins d'une semaine en Juillet 1979. Ils sont arrivés avec Florence leur fille de 14 mois (suivra Sophie en 1981) et ont ouvert le 1<sup>er</sup> octobre. La passation s'est faite en douceur « M. et M<sup>me</sup> Haubert, nous ont beaucoup aidés et nous ne l'oublions pas » précise Michel. Michel pour qui le métier de boucher est une vocation « j'ai toujours voulu faire ça ! ». A 14 ans, il a ainsi fait son apprentissage à Louviers, il est arrivé ensuite à Bourgtheroulde où il a rencontré Evelyne. Enfin ce fut Port-Mort.

Quant à Evelyne, sa formation de comptable lui a permis de prendre en charge la comptabilité et puis elle a appris à tenir le commerce pendant que Michel fait ses tournées. Tournées qu'il a toujours faites dans la continuité de son prédécesseur et qu'il a débuté avec le « tube Citroën » ... qui l'a lâché 18 mois plus tard... le même jour que le frigo... il y a des jours comme ça ! Mais qu'à cela ne tienne, le couple a retroussé ses manches et maintenu le cap ! Puis les tournées se sont étoffées puisque Michel dessert



■ Retrouvailles dans la boucherie. De gauche à droite : Evelyne Lucet, M<sup>me</sup> Haubert, Michel Poetzevara, Michel Lucet, M. Haubert, et Marie-Claire Poetzevara.

Hennezis, depuis que le boucher y a fermé boutique, en plus de Courcelles et Saint-Pierre-La-Garenne.

Les spécialités maison tels les fameux boudins blancs, les pâtés de campagne ou de lapin, les chipolatas et merguez sont préparées avec amour par Michel. Notons également que la maison accepte maintenant les chèques-déjeuner, ce qui se révèle bien pratique.

Le 15 octobre, ils ont accueilli leurs clients en présence de leurs prédécesseurs pour fêter l'évènement. **L'affluence était grande témoignant ainsi de la sympathie et de l'estime que voue le village à sa boucherie.**

■ GUILLEMETTE ALQUIER

## l'Édito par Guillemette Alquier

Cet automne a été une saison de travaux sur notre commune, avec notamment, outre la réfection du mur du cimetière et divers autres petits programmes, l'aménagement du parking de la maison de village. Celui-ci permet de paysager le site et de gagner des places de stationnement. La Grande rue quant à elle a fait l'objet de travaux ponctuels de réparations du réseau d'eau potable pour le syndicat des eaux du Catenai. Les travaux relatifs au forage et essais de pompage d'eau de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine ont également perturbé la circulation du côté « de la route de la Table » qui monte vers Hennezis. Les essais sont maintenant terminés, les travaux concernant l'adduction vers Courcelles sont à venir, l'implantation des conduites n'étant pas définitivement arrêtée pour l'instant.

Comme vous avez pu le constater la circulation automobile s'est fortement accrue sur la D313 en octobre et novembre. Ceci est dû aux travaux sur la commune de Courcelles et sur la N15 à hauteur de Saint-Just et du Goulet et nous rappelle que nous devons rester vigilants quant à la vitesse des véhicules dans la traversée du village.

Les travaux sur 2010 ne vont pas manquer non plus si nos demandes de subventions sont satisfaites. Une maison de l'animation, qui pourra accueillir le centre aéré pour les petites vacances et des activités pour les associations qui ont envahi pratiquement tous les créneaux horaires possibles à la maison de village pour le plus grand bonheur de tous. Un terrain multisports pour les ados et les familles qui désirent jouer en plein air. Une année 2010 où la convivialité sera donc à l'honneur, cette convivialité si essentielle à la vie du village, qui se définit dans le dictionnaire Larousse comme « une capacité d'une société à favoriser la tolérance et les échanges réciproques des groupes qui la composent ». Un bien beau programme surtout en ces périodes de fêtes où les difficultés de certains sont réelles.

**L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour 2010, que vos projets se réalisent et que cette année nouvelle soit pour vous source de réussite et de convivialité.**

EN INVESTISSANT LA COMMUNE FAIT DES ÉCONOMIES

# UN PARKING au centre de Port-Mort

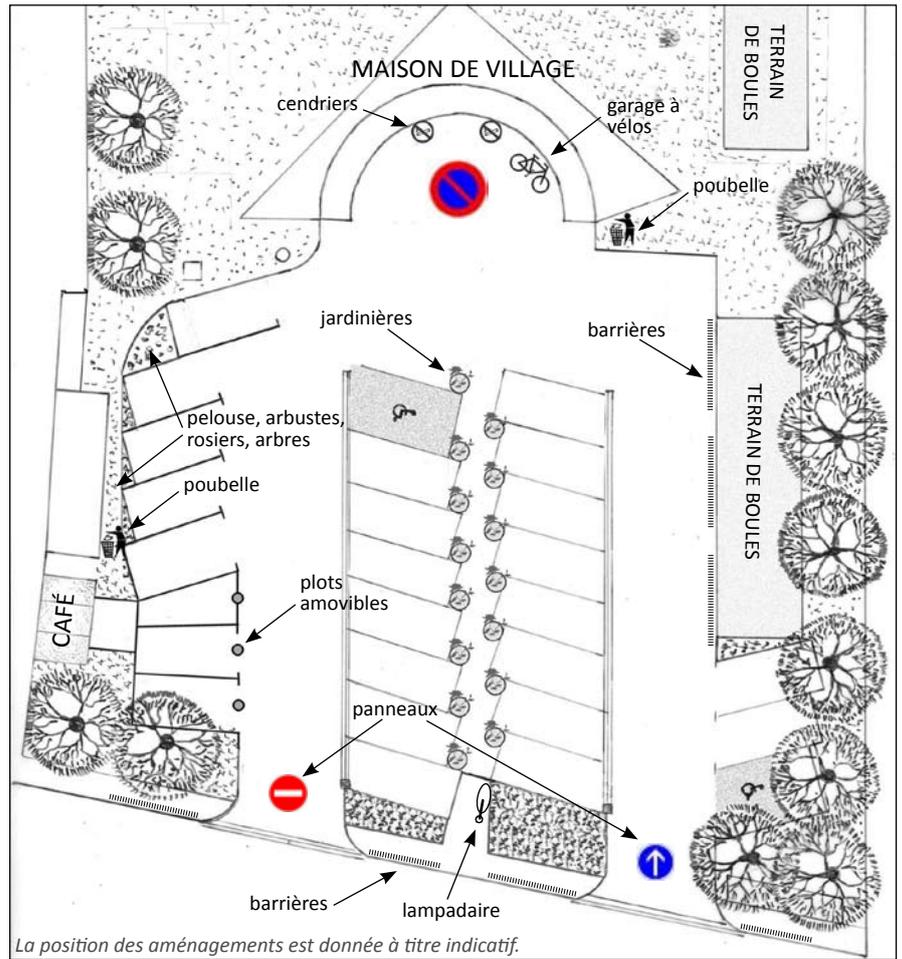
Comme vous avez pu le voir les travaux d'aménagement du parking de la maison de village se terminent, travaux un peu retardés par les conditions météo.

Depuis quelques temps la place de la maison de village était en voie de dégradation, formation de trous importants et le phénomène en accélération. Une meilleure gestion des stationnements lors des soirées était aussi nécessaire, la place étant rapidement saturée.

Le conseil municipal, comme prévu dans ses engagements lors des dernières élections, a voulu cette année réaliser prioritairement ces travaux afin de ne pas alourdir la facture finale.

En effet, le fait d'effectuer ces travaux avant l'aggravation de la place nous permettait d'éviter sur 670 m<sup>2</sup>, le décapage, le compactage, le géotextile, la grave 0/80 et 0/31.5, ce qui représente une économie non négligeable de 27 500 € T.T.C., ramené au coût des travaux du parking fini, y compris les bordurages et trottoirs s'élevant à 36 544 €. Si nous avions attendu une année de plus ces opérations auraient été rendues nécessaires par la dégradation galopante.

De plus ces travaux réalisés en 2009, permettent à la commune de rentrer dans le plan de relance de l'économie du gouvernement, avec lequel nous avons signé une convention où nous sommes engagés à investir cette année autant que la moyenne des trois dernières années, en l'échange de quoi la commune récupèrera de façon pérenne



La position des aménagements est donnée à titre indicatif.

■ 26 places, dont 2 « handicapés » sont disponibles : reste l'aménagement paysager, la signalisation, la mise en place des aménagements de confort (garage à vélos, poubelles, cendriers), l'installation du lampadaire et des barrières, et celle des plots amovibles qui permettront au café de retrouver sa terrasse hors événements dans la maison de village.



la T.V.A. au bout d'un an au lieu de deux. La récupération plus rapide de la T.V.A. sur les investissements va faciliter au niveau budgétaire nos prochains investissements en étude : salle des associations, centre de loisirs aux petites vacances, amélioration de la garderie périscolaire, pour les jeunes plateau sportif multisports et parking pour école rue de Falaise. Elle nous évitera ainsi le coût supplémentaire d'un prêt relais T.V.A..

Revenons au parking. Il reste à finir quelques aménagements :

- le paysager, arbres, arbustes, rosiers raccords de pelouse, qui seront réalisés d'ici le printemps.
- Pose des panneaux de sens de circulation, mise en place des jardinières, poubelles, cendriers, garage à vélo, barrières de protection des trottoirs et les plots amovibles pour la zone terrasse du café : nous comptons les poser les 18 et 19 décembre mais la planification a été bousculée par la neige et le froid. Nous attendons donc de meilleurs jours.
- L'éclairage : la livraison et la pose sont prévues vers le 15 janvier.

Les fortes pluies des semaines passées nous ont permis de vérifier que le ruissellement s'effectuait bien.

Nous avons prévu deux places pour les personnes à mobilité réduite, une vers la maison de village et une autre vers les commerces et la mairie, celle-ci donnant directement sur la future « zone 30 piétons prioritaires » (voir l'article de Guillemette Alquier page 4). La réglementation pour ce type de place est de 2 % du nombre de places disponibles avec un minimum d'une place. Nous avons jugé important d'en mettre deux afin de rapprocher celles-ci des équipements.

■ CHRISTIAN LORDI

PRIORITÉ AUX PIÉTONS

# Une « zone 30 » à Port-Mort

Elle est prévue pour bientôt au centre du village, sur la portion de la Grande rue entre l'école et le café, pour assurer une meilleure sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes et automobilistes.



La vitesse des véhicules est bien trop excessive à cet endroit où l'activité du village est intense. Il ne manque plus que l'accord définitif du Conseil Général, gestionnaire de la départementale.

Dans une « zone 30 », les distances d'arrêt sont plus courtes bien évidemment qu'à une vitesse de 50 km/h.

Ceci a pour conséquence une accidentologie moins grave. Un véhicule roulant à 30 km/h a besoin de 13 m pour s'arrêter, à 50 km/h, il lui faut 28 m. Les cyclistes et les piétons sont donc mieux considérés et perçus par les automobilistes.

La route est en fait partagée par tous ses usagers et le centre névralgique du village (maison de village, école, mairie, commerces) est renforcé. La rue devient un espace de vie et d'animation.

La « zone 30 » est signalée par des panneaux spéciaux et renforcée sans doute par un marquage au sol dans un premier temps, l'implantation d'un passage surélevé étant prévue dans un second temps.

A l'intérieur de la zone :

- Les automobilistes devront redoubler de prudence et prendre garde aux autres usagers. Ils devront laisser les piétons traverser la rue lorsqu'ils s'engagent sur la chaussée
- Les piétons se déplaceront dans un espace plus sûr, ils devront rester attentifs à la circulation et manifester clairement leur intention de traverser la rue pour que les automobilistes les laissent passer.
- Les cyclistes seront à leurs tours attentifs aux voitures et aux piétons. Ils évolueront également dans un espace plus sûr.
- Les riverains auront une qualité de vie améliorée par la diminution du bruit.

C'est certainement un autre rapport avec la route et ses usagers que nous voulons installer, un espace où la vitesse est bannie, qui permet d'assurer un meilleur partage de la rue en offrant une sécurité accrue. Tant pis pour les inconditionnels de la vitesse, l'amende est salée en cas d'infraction. Elle est de quatrième classe soit de 135 € minorée à 90 € et majorée à 375 €, 4 points perdus.

Mais la tranquillité, la sécurité de tous et plus particulièrement de nos enfants n'a pas de prix. La vitesse à laquelle les véhicules à moteur traversent le village devient intolérable.

D'autres aménagements ou réglementations sur d'autres sections de la Grande rue sont actuellement en pour parler avec le Conseil Général. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Repas des  
**AÎNÉS**  
2010

LE TRADITIONNEL REPAS  
AURA LIEU LE

**DIMANCHE 28 MARS**

DANS LA  
MAISON DE VILLAGE

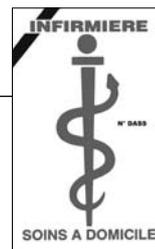


ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

VENDREDI  
15  
JANVIER

**20H30**

Mairie de Port-Mort



CABINET  
INFIRMIER

Après le départ en retraite de  
DOMINIQUE BROHANT, c'est  
**SYLVIE GOULAY** qui s'est  
accociée à NICOLE SAUNIER  
dans le cabinet de Port-Mort

Cabinet : 81, Grande rue  
tél. : **02 32 52 58 72**

- Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :  
7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30
- Journée : sur rendez-vous
- Week end - sur rendez-vous uniquement

# Permis de détention de chiens réputés « dangereux »

La loi du 20 Janvier 2008 dans le prolongement de l'obligation de déclaration de chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie (chiens dits « d'attaque ») ou 2<sup>ème</sup> catégorie (chiens dits « de garde ou de défense ») a créé le **Permis de détention de chiens dangereux** pour les chiens de ces catégories ou les chiens ayant mordu.

Ce permis se substitue à la déclaration et devait être obtenu pour le 31 décembre. Mais le décret d'application de la loi est seulement sur le point de sortir, ce qui implique que :

Tout propriétaire de chiens des catégories énoncées ci-dessus qu'ils aient ou non déjà déclaré leurs chiens doivent se présenter en mairie dès maintenant pour instruction des dossiers.

**Attention**, seuls les propriétaires ou détenteurs de bonne foi, c'est-à-dire ceux qui auront réuni toutes les pièces du dossier du permis de détention mais n'auront pas pu obtenir à temps leur certificat d'aptitude, faute de place disponible à une formation, ne seront pas sanctionnés dans l'immédiat.

**VOUS DEVEZ DONC VOUS MANIFESTER EN MAIRIE DÈS MAINTENANT.**

## Comment est délivré le permis de détention ?

Ce permis de détention est délivré par le maire du lieu de résidence du propriétaire ou du détenteur du chien sous forme d'arrêté municipal après réunion des conditions et pièces suivantes justifiant (article L 211-14 II du code rural) :

- l'identification du chien dans les conditions prévues à l'article L. 212-10 ;
- la vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal (attestation spéciale) ;
- la preuve de la stérilisation de l'animal pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie ;
- l'obtention, par le propriétaire ou le détenteur de l'animal, de l'attestation d'aptitude mentionnée au I de l'article L. 211-13-1 ;
- l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1.

## Comment se déroule l'évaluation comportementale ?

Le vétérinaire est choisi par le propriétaire du chien parmi les vétérinaires inscrits sur la liste du département où il est domicilié. Les frais d'évaluation sont à la charge du propriétaire du chien. Vous pouvez consulter la liste départementale des vétérinaires agréés sur le site internet de la préfecture ([eure.pref.gouv.fr](http://eure.pref.gouv.fr)) ou à la mairie.

Le vétérinaire en charge de l'évaluation comportementale classe le chien à l'un des 4 niveaux de risque de dangerosité suivants (art. D. 211-3-2) :

- **Niveau 1** : le chien ne présente pas de risque particulier de dangerosité en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine.
- **Niveau 2** : le chien présente un risque de dangerosité faible pour certaines personnes ou dans certaines situations.
- **Niveau 3** : le chien présente un risque de dangerosité critique pour certaines personnes ou dans certaines situations.
- **Niveau 4** : le chien présente un risque de dangerosité élevé pour certaines personnes ou dans certaines situations.

## Quelles sont les suites données à l'évaluation comportementale ?

Selon le niveau de classement du chien, le vétérinaire propose des mesures préventives visant à diminuer la dangerosité du chien évalué et émet des recommandations afin de limiter les

contacts avec certaines personnes et les situations pouvant générer des risques.

Il peut conseiller de procéder à une nouvelle évaluation comportementale et indiquer le délai qui doit s'écouler entre les deux évaluations.

A l'issue de la visite, le vétérinaire en charge de l'évaluation communique les conclusions de l'évaluation comportementale au maire de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur du chien et, le cas échéant, au maire qui a demandé l'évaluation comportementale en application de l'article L. 211-11 ainsi qu'au fichier national canin.

Le maire ou à défaut le préfet peut, en raison du danger que le chien peut représenter pour les personnes ou les animaux domestiques (art. L 211-11 et 14-1), et après réalisation de l'évaluation comportementale, exiger du propriétaire qu'il suive la formation de maîtres de chiens dangereux. tenus en laisse.

Des formulaires de déclaration seront disponibles sur le site internet de la préfecture.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

## PERMIS DE DÉTENTION



À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010

# Dangereux ou pas, il faut respecter la loi !

Le permis de détention, c'est une obligation :  
 Tout propriétaire ou détenteur d'un chien classé en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie\* doit obtenir son **permis de détention avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010** sous peine d'amendes et de sanctions graves en cas de morsure.  
 Renseignements en mairie.

\*1<sup>re</sup> American Staffordshire Terrier (Pit-bull), Boxer-bull, Tosa, Rottweiler, Mastiff  
 © campagnepublique.com



## LES ACTUS DE L'AMICALE...AACSPM



### ↳ NOUVEAU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Suite au remaniement du gouvernement du 24 juin 2009, M. Hubert Falco a été nommé secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, en remplacement de Jean-Marie Bockel. L'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants), se félicite du maintien d'un secrétariat d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, en conformité avec les engagements du Président de la République.

### ↳ VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

Rappelons que par décret n° 91-24 du 04-01-1991, la qualité de ressortissante de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) est accordée aux veuves d'anciens combattants, titulaires de la carte d'ancien combattant ou du TRN (Titre de Reconnaissance de la Nation) et à ce titre peuvent prétendre à une aide sociale, administrative ou financière. Ceci s'adresse en particulier aux veuves les plus démunies, non imposables sur le revenu. Un imprimé spécial est à demander à l'ONAC de son département.

Dans le cas où la veuve ne serait plus en possession de la carte de combattant de son mari, elle doit demander par courrier avec enveloppe timbrée à son adresse, une attestation à la direction départementale de l'ONAC qui a délivré la carte.

### ● ACTIVITÉS DE L'AMICALE

Après notre barbecue en forêt qui fut des plus « sympas », certains se sont offert une agréable croisière (voir ci après) pour 29 €. Selon les participants cette journée fut une réussite!

### ↳ CROISIÈRE DU VENDREDI 7 AOÛT

À l'initiative de Danièle Lantoine, une sortie a été organisée en association avec d'autres personnes pour une croisière sur la Seine avec déjeuner dansant sur le bateau. Nous sommes partis de Port-Mort en car pour arriver à Bry-sur-Marne à 9h du matin au restaurant « Le Joyaux de la Marne ». Après un bon petit déjeuner sur place et participation à une réunion publicitaire, nous nous sommes rendus au Port de Bercy pour embarquer sur le bateau « Île-de-France ». Notre croisière a été très agréable : un personnel accueillant nous a servi un repas très apprécié, nous avons pu voir les principaux monuments de Paris situés sur les rives de la Seine et une ambiance « danse » a été assurée par l'animateur Tipoff et son accordéon. En fin de journée, visite d'une exposition de parfum Fragonard et retour à Port-Mort.



### ↳ FOIRE À TOUT DE PORT-MORT LE DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

Nous étions sur la place du village, à côté du bar tabac et nous avons passé une journée bien agréable. La vente d'objets, le panier garni et notre « chamboule tout » nous ont permis d'améliorer les finances de notre association avec 139 € de gain net, ce qui n'est pas si mal ! Le panier garni, (poids 9,135 kg), a été gagné par Fernand Bordier qui a donné le poids le plus proche (9,200 kg). Bravo Fernand.

### ↳ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE.

Nous nous sommes rassemblés auprès du monument aux morts pour commémorer la fin d'un des conflits les plus meurtriers de notre histoire. Après les messages traditionnels du ministre des Anciens Combattants et de l'U.F.A.C, des enfants de l'école ont chanté la Marseillaise à notre grande satisfaction. Bravo les enfants !

Cette journée a aussi été l'occasion de proposer le « Bleu de France », symbole officiel de mémoire et de solidarité envers le monde combattants et des victimes de tous les conflits engageant



la France. Nous avons transmis au trésor public une somme de 76,2 €. Merci à tous les donateurs pour leur générosité. Nous nous sommes rendus ensuite dans la maison de village pour le verre de l'amitié.



### ↳ VISITE DU MUSÉE « NORMANDIE-NIÉMEN » AUX ANDELYS.

Ce musée est tenu par une équipe de bénévoles dans le but de maintenir la mémoire de la glorieuse épopée d'un groupe de pilotes français sur le front de l'est de 1942 à 1945. L'unité recevra divers honneurs militaires aussi bien soviétiques que français, et fin 1944 les soldats du « Normandie-Niemen » seront les premiers Français à entrer militairement en Allemagne. Le 20 juin 1945, ils se posent au Bourget où ils sont accueillis en héros. Cette visite est très intéressante, nous la recommandons fortement.



## ↳ REPAS DE L'AMICALE.

• Repas amical à l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort le vendredi 13 novembre où nous sommes réunis à 50 pour déguster les bonnes choses qui avaient été concoctées par le chef !

• Choucroute royale préparée par M. et M<sup>me</sup> Lucet que nous avons dégusté dans notre maison de village le dimanche 6 décembre. Nous avons ensuite bien dansé au son de l'accordéon avec « Paris Guinguette ».

Ensuite, ce sont les fêtes de fin d'année puis la nouvelle année 2010.

*Bonnes fêtes à tous et meilleurs vœux !*



Pour 2010, les dates à retenir pour la Maison de Village sont les suivantes :

- Samedi 16 janvier : Assemblée Générale et galette des rois.
- Samedi 6 février : Loto avec une société type « SENIORS »
- Samedi 20 mars : Buffet campagnard.

Le programme de l'année 2010 sera défini après notre Assemblée générale du 16 janvier 2010. ■ MICHEL MARTINOVITCH - PIERRE CONFLAND

## NETTOYAGE BORDS DE SEINE...ASSPM

La journée annuelle de nettoyage des berges de Seine organisée par l'ASSPM a eu lieu le dimanche 4 août 2009.

Une belle journée avec une amicale ambiance entre les membres de l'association, les élus de notre commune et les enfants soucieux de l'avenir de leur belle planète.

Parmi les objets insolites ramassés : un pot d'échappement automobile !

L'opération était sponsorisée par les magasins LECLERC. Elle s'est terminée avec le pot de l'amitié.

Rendez-vous à l'année prochaine !



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE  
DU SITE DE PORT-MORT**

Pour tous renseignements, contactez

**Alain Vigouroux**

au 06 17 38 33 86



la **BD** de CIRET

*CANARD REBELLE*



# L'entrée de Port-Mort au XVIII<sup>e</sup>

Une découverte à la Bibliothèque Nationale de France, nous permet de compléter le numéro 1 de la rubrique «*Votre quartier d'antan*» paru dans l'édition de janvier 2005 du J.P.M..

Cette trouvaille est un dessin de 11,7 cm x 17,4 cm à la mine de plomb datant du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, représente l'entrée du village de Port-Mort. Cette gravure fut achetée par la B.N.F. en 1893 avec la collection de plus de 3 500 dessins d'architectures normandes collectés tout au long de sa vie par M. Destailleur (1822-1893), architecte de son état.

Le dessin a été réalisé sur le chemin de l'église à Vernon, chemin disparu depuis : il coupait la pièce de terre située entre le chemin du Mesnil et la route actuelle de Vernon. Sur cette vue nous pouvons nous apercevoir que les limites des constructions de notre village s'étendaient plus au loin et que cette partie de Port-Mort était plus bâtie que de nos jours. Il est vrai que sur les vieilles cartes de France du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, le village de *Port-mort* était indiqué à cet endroit. Le centre du village actuel était non bâti.

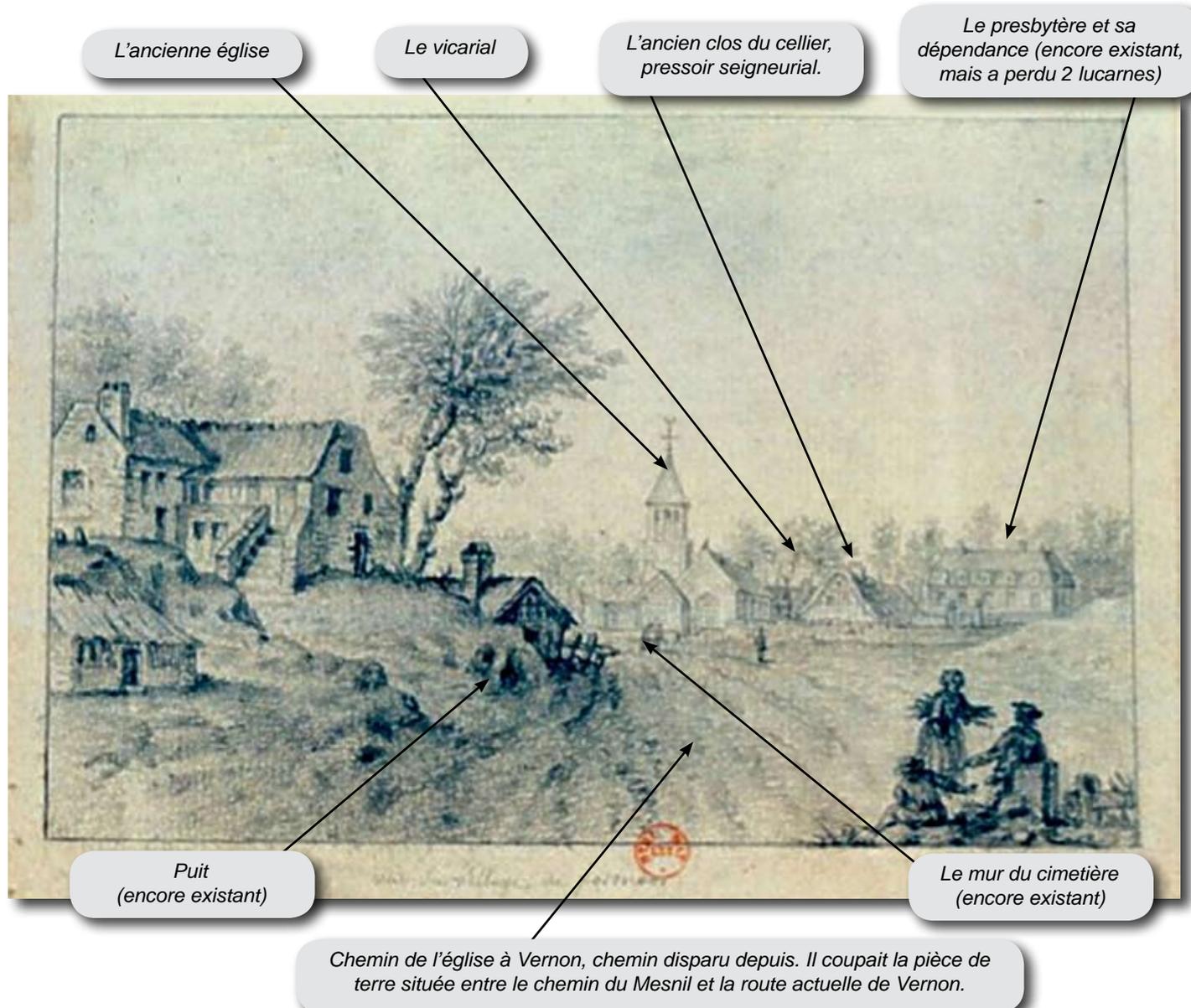
Sur cette vue nous pouvons y découvrir l'ancienne église, le presbytère (existe encore de nos jours, la toiture a perdu deux lucarnes) et sa dépendance, le vicarial, l'ancien clos du cellier

pressoir seigneurial, un puit de nos jours toujours là dans le pré de François Lehalleur, ainsi que le mur du cimetière actuellement en réhabilitation.

Tout le reste des constructions, d'ailleurs très typiques, a de nos jours disparu : Les constructions au premier plan durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, le clos du cellier vers 1800, l'église en 1880. Il ne nous reste de celle-ci la croix du clocher et une colonne, toutes deux dans le cimetière, ainsi que quatre vitraux qui ont été reposés sur l'église actuelle. Les ruines du vicarial étaient encore visibles il y a une vingtaine d'années ; il en subsiste un tas de pierres sur le terrain.

Nous savons que l'église a été vendue aux enchères après la construction de l'église actuelle. Le presbytère, confisqué à la Révolution, est devenu une demeure d'habitation. Le clos du cellier a peut-être été victime de la révolution, celui-ci représentant un droit seigneurial de l'ancien régime : «*le droit de pressoir*». Reste à découvrir le pourquoi de la disparition des toutes les autres bâtisses au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout ce nous savons, c'est qu'elles étaient construites sur des terres appartenant à la seigneurie de Port-Mort et que le hameau ainsi constitué s'appelait «*le clos de la ruelle*».

■ CHRISTIAN LORDI



## Rénovation des assainissements individuels



Les personnes dont le système d'assainissement a été classé en **catégorie D** (« système présentant un risque de pollution pour l'environnement ») ou en **catégorie E** (« système présentant un risque pour la santé ») et qui désirent réhabiliter leur installation peuvent prétendre à une **subvention de la part de l'Agence de l'Eau** suivant la priorité des dossiers.

Vous pouvez prendre contact avec la mairie (M. Mauriange) qui transmettra ou directement avec la Communauté de Communes service SPANC (02 32 71 25 20).



*toujours à vos côtés*

### Téléassistance à domicile des personnes âgées...

Pour 2010 le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de devenir partenaire de Présence Verte dans le cadre d'une politique de maintien à domicile pour répondre aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie ou le handicap.

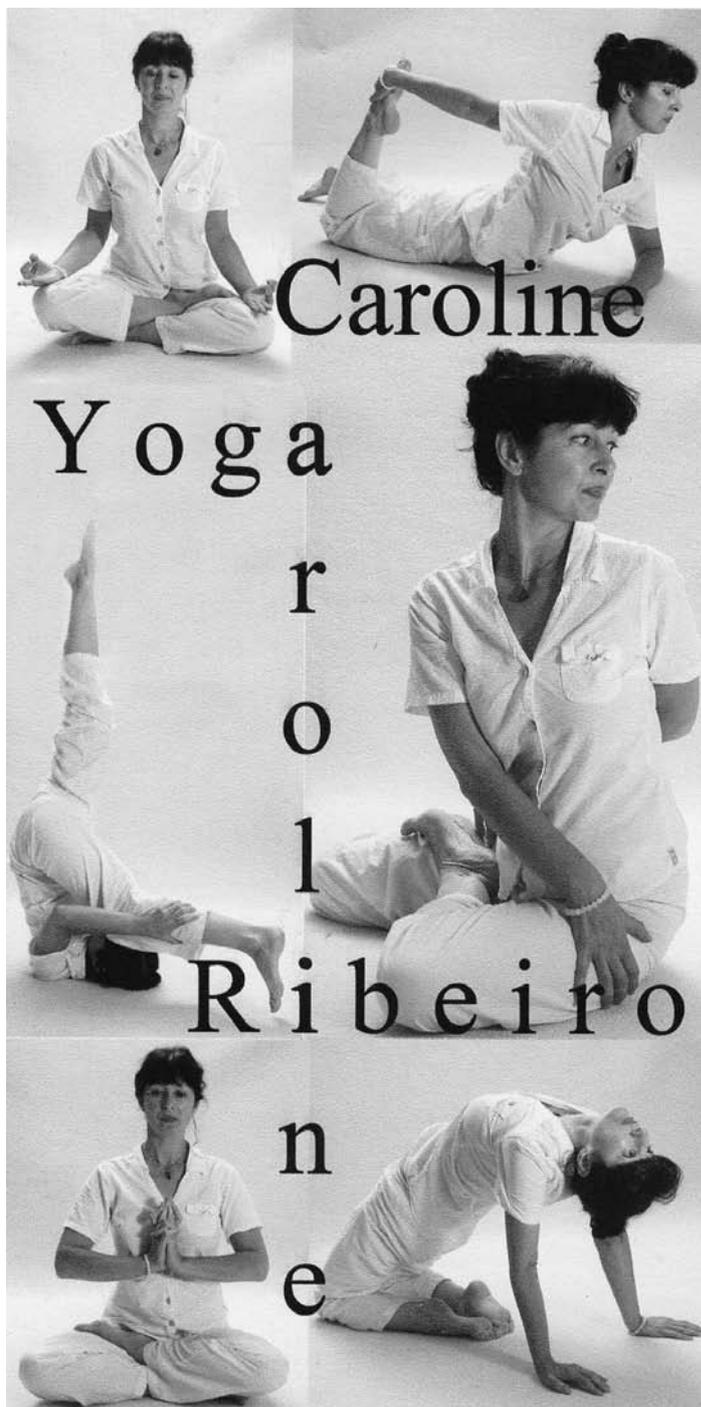
**Présence Verte qu'est ce que c'est ?** C'est une association qui permet le maintien à domicile des personnes malades, handicapées ou isolées.

**Comment ? Par la téléassistance :** un appareil installé chez vous, vous relie où que vous soyez dans votre maison grâce à un transmetteur à une centrale d'appel où des opérateurs formés assurent une permanence 24h/24 et 7j/7. En cas d'accident, ils préviennent les services d'urgence, ils mobilisent le réseau de solidarité que vous avez choisi (voisins, amis, famille...) Un réseau d'écoute fait également partie du dispositif pour les personnes se sentant seules.

**Le partenariat communal dans l'association ?** Le CCAS a décidé de participer financièrement par convention à l'abonnement en fonction des ressources des personnes intéressées. Ce n'est en aucun cas une convention d'exclusivité sur le choix du téléassisteuseur.

Si vous êtes intéressés vous pouvez vous adresser à la mairie ou à un membre du CCAS pour de plus amples renseignements.

Vous pouvez également visiter le site de l'association : [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)



**Tous les Vendredis\*  
de 10h à 11h30  
dans la Maison de Village  
de Port-Mort**  
*\* sauf vacances scolaires*

**Reprise le vendredi 8 janvier 2010**

Pour tous renseignements :

**Caroline Ribeiro « Karunamayi »**

**02 32 40 42 26**

## OÙ IRONS NOUS DIMANCHE ? 06 par Bernard Ciret

 **DOLMENS**

Epône : ↘ 43 kms 🕒 41 min • Guiry-en-Vexin : ↘ 56 kms 🕒 49 min [sources Via Michelin - Itinéraire conseillé]



Je croyais qu'il était nécessaire d'aller en Bretagne pour voir des dolmens. En réalité il y a des mégalithes dans de nombreuses régions de France. Ma surprise la plus grande fut d'en trouver de nombreux en région parisienne. Comme je n'avais pas l'intention de vous envoyer très loin, j'ai choisi les plus proches.

Ma première étape sera Epône dans les Yvelines! Et oui, tout proche du complexe industriel de Renault, dans le quartier d'Elizabethville. Pas facile à trouver ! Aussi pour les heureux possesseurs d'un GPS je vous donne les coordonnées : 49 N 02.151 01 E 48.871. Le « dolmen de la justice » se trouve dans un petit parc au milieu de l'agglomération, à l'angle de l'avenue Foch et de l'avenue des dolmens.

Ce monument date du néolithique, soit environ 2500 ans avant Jésus-Christ. Il est actuellement apparent, car la terre qui le recouvrait en forme de tumulus à disparue. Il a servi de sépulture collective comme en témoignent les fouilles exécutées en 1881.

Ces fouilles très intéressantes firent apparaître une sépulture intacte. Après avoir déblayé la terre qui s'était amoncelée à l'intérieur, les chercheurs découvrirent deux lits de squelettes entre des lits de pierres plates superposées. Il y avait une soixantaine de corps d'hommes et de femmes.

Comme c'était l'habitude on enterrait les morts avec leurs objets usuels, c'est ainsi que l'on découvrit des poteries, dont l'une était intacte, des haches polies en silex, des pointes de javelot, des amulettes....Il avait même un crâne qui avait été trépané !

Cette découverte n'est pas exceptionnelle. Il y avait beaucoup de dolmens et de menhirs dans la vallée de la Seine. Cependant beaucoup ont été détruits par l'extension de l'agriculture, le vandalisme et les guerres.

Et puis il y a un deuxième lieu où je voulais vous emmener. C'est à l'Allée couverte située au lieu dit « le bois couturier » près du village de Guiry-en-Vexin dans l'Oise. Si vous suivez à pied les flèches à partir du village, (¼ d'heure environ) qui vous indiquent le

chemin pour atteindre l'Allée du Bois Couturier, vous découvrirez un dolmen au milieu d'une vaste prairie.

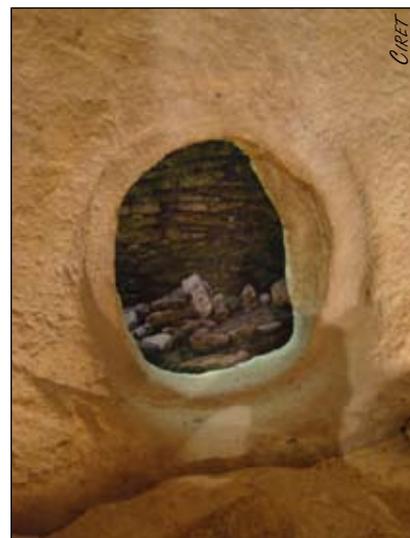
La sépulture est faite de dalles en calcaire qui reposent sur des pierres verticales. Elle fait 8 mètres de long sur 2 mètres de large. On y a retrouvé près de 200 squelettes.

L'entrée est faite d'un trou ovale pratiqué dans une dalle verticale. Ce trou est obturé par un bouchon de pierre, qui, fait très rare, a été retrouvé sur place. Il est actuellement au musée archéologique du Val d'Oise situé au centre du village de Guiry-en-Vexin.

Je vous conseille d'ailleurs de visiter ce musée de France, dont les collections comprennent plus de 35 000 objets allant des premières traces de la préhistoire (-300 000 ans) jusqu'aux vestiges du XVII<sup>e</sup> siècle. Le musée est ouvert toute l'année.

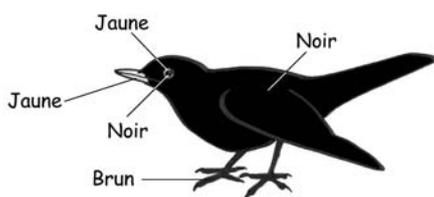
Si vous êtes passionnés par les mégalithes et que vous vous demandez comment on a pu trouver ces énormes pierres et les transporter je vous conseille le site Internet [www.lieux-insolites.fr](http://www.lieux-insolites.fr) rubrique *Accueil* puis *Les Mégalithes*.

Bonne promenade. ■ B.C.



# Le merle

Merle noir (mâle)



© Renan LEVAILLANT

Association Les oiseaux de Pouyo - [www.pouyo.com](http://www.pouyo.com)

Le merle noir est un oiseau que l'on observe facilement dans les jardins. Et pourtant au début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'était un oiseau pratiquement exclusivement forestier. Il ne s'est installé dans les villages, puis les villes qu'à partir de 1830 (les annales sont très précises sur ce point !).

Un régime alimentaire lui a permis de prospérer suite à ce changement de comportement. En effet, le merle noir est devenu l'une des cinq espèces les plus nombreuses de France. Il existe aussi le merle à plastron, le merle d'Amérique.

**Plumage** : A quoi ressemble un merle noir ? A un oiseau noir, bien sûr ! Pour le mâle c'est vrai. Mais, on ne pourra pas le confondre avec une corneille par exemple car si son plumage est noir (de jais s'il vous plaît !), son bec et le cercle de l'œil sont jaune orangé. Il y a des merles qui ont des plumes blanches (il y en a un plusieurs sur le village), quelques rares individus sont même albinos (œil, bec et pattes roses, plumage blanc). C'est le... « merle blanc », l'oiseau rare quoi ! Madame se démarque de Monsieur, son plumage est plus nuancé, elle est plus brune et la gorge et la poitrine arborent un brun clair un peu pommelé. Elle a souvent le bec de deux couleurs (noirâtre et jaune pâle) c'est plus chic !, et un cercle oculaire brun clair. Les yeux, les pattes et les doigts sont brun foncé. Les jeunes ressemblent à Maman.

**Nidification** : Le merle n'a pas peur du froid et il fait souvent sa cour dès février. Pour cela, il gonfle ses plumes, déploie sa queue en éventail (et pas les doigts de pied !) et la relève verticalement. Il est possible de l'observer faire dans nos jardins. Les premiers nids apparaissent à la fin des périodes de froid. Monsieur apporte les matériaux et Madame construit.

Le nid est fait d'herbes, brindilles et de boue, l'intérieur est tapissé d'herbes fines. La merlette pond 3 à 6 œufs bleu-vert tachetés de brun, elle couve 2 semaines, le mâle ne la remplace que de courts moments. Les deux parents nourrissent les petits qui sont très voraces. Ils quittent le nid au bout de 12 jours et continuent à être nourris par les parents encore 3 semaines (on les voit courir sur le sol car ils volent mal). Si la femelle commence une deuxième couvée, c'est le mâle qui continuera seul à nourrir la première. On ne chôme pas dans la famille merle ! Il peut y avoir jusqu'à 3 couvées par an ! C'est que la mortalité des jeunes est grande 50%, même 80% certaines années.

**Comportement** : S'il n'a pas peur du froid, il n'a pas froid aux yeux non plus et le merle noir défend fermement son territoire. Il le garde toute sa vie et ne tolère pas d'autres congénères dessus pendant la nidification. Les combats entre mâles sont fréquents, mais les femelles se disputent aussi entre elles (égalité des sexes oblige ?) et plus durement que les mâles. Il n'y a qu'en hiver autour des mangeoires qu'ils sont plus conciliants. Le merle noir ne va pas tous les jours à la plage, mais il aime prendre des bains de soleil ! Etalé et aplati sur l'herbe ou sur la terre chaude, bec ouvert, tête inclinée, les ailes et la queue étendues et déployées, il lézarde.

**Nourriture** : Le merle noir est omnivore. Les longs lombrics constituent sa nourriture préférée. Il s'alimente principalement à terre où il détecte les larves et les vers à l'ouïe et à la vue. On ne sait pas s'il penche la tête pour écouter (comme un indien !) ou pour voir le ver, il semblerait que la vue soit prédominante. Mais, toujours comme les indiens, il joue du tam tam puisqu'il attire les vers en sautillant sur le sol. Il mange également des fruits (mettez lui une pomme par terre, vous le verrez accourir !) Il consomme aussi des baies de sureau, des mûres... et du gui (dont il va déféquer les graines sur un autre arbre, permettant au gui de fructifier) etc....

**Chant** : Le merle noir appelle, babille, flûte et bien sûr siffle (siffler comme un merle n'est pas une expression usurpée !). Il a de nombreux cris d'appel pour communiquer, différents selon qu'il s'agisse d'alerter sur la présence d'un chat ou d'un oiseau de proie par exemple. Il chante également « pour sa belle », délimiter son territoire, et pour notre plus grand plaisir. Son répertoire est très riche et varié puisqu'il improvise, ce qui est rare pour un oiseau de nos régions. On peut observer le merle noir toute l'année dans nos jardins. Ne vous en privez pas, donnez lui de la graisse, du fromage, des gâteaux (laissez en aux enfants tout de même !), des graines, des flocons d'avoine trempés dans l'huile, des fruits à pépins (pommes et poires), des noix... Il vous remerciera en chantant, c'est vrai parfois un peu tôt le matin, mais quel réveil matin ! ■ G.A.

**PERMANENCES**

**1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010**

**Laure DAEL, Conseillère Générale**

**Mardi 12 janvier**

**Mardi 2 mars**

**Mardi 4 mai**

**de 9 h à 10 h**

en mairie de Port-Mort

ou tous les jours, sur rendez vous, à :

Permanence des Andelys  
Mairie des Andelys

**02 32 54 89 74**

E-mail : laure.dael@cg27.fr



**● Approbation du compte-rendu en date du 03/06/09**

M<sup>me</sup> Alquier informe le conseil que la boîte à lettres de la mairie n'a pas été levée le jour de la séance. De ce fait, le pouvoir donné par M. Argentin à M. Lehalleur n'a pas pu être exploité.

M. Plé demande des précisions quant à l'indemnité logement versé aux instituteurs. Il ne comprend pas la somme de principe de 203,05 € par mois et la somme qui a été prévue au budget de la commune. M<sup>me</sup> Alquier indique qu'il s'agit d'un montant de principe sur lequel le conseil doit délibérer et que la somme au budget de la commune est une petite indemnité différentielle due par la collectivité à l'instituteur.

**● Tarifs restaurant scolaire**

Il existait auparavant plusieurs tarifs entre les enfants scolarisés en maternelle ou en primaire et entre ceux déjeunant occasionnellement ou de façon permanente.

La limite entre les occasionnels et les permanents devient de plus en plus difficile à définir (nombre de jours par semaine, régularité certains mois et pas d'autres...). La notion de permanent et d'occasionnel est supprimée.

La commission du budget propose au conseil municipal de définir un tarif unique par repas pour les habitants du village, à savoir 3,40 € par repas. Pour les enfants scolarisés en maternelle, même si l'enfant a besoin de quantité de nourriture moindre par rapport à un enfant du primaire, il faut considérer la prestation de l'encadrement par le personnel communal, qui est plus importante. D'autre part, le traiteur ne fait pas de différence de repas et de tarif entre un enfant scolarisé en maternelle et un enfant scolarisé en primaire.

Comme par le passé, le Conseil Municipal maintient un abattement de 5 % pour les familles ayant deux enfants au restaurant scolaire et 10 % pour les familles ayant trois enfants au restaurant scolaire.

Le tarif pour les enfants hors commune reste un tarif sans abattement quel que soit le nombre d'enfants. Il est fixé à 4,50 € par repas.

Le Conseil Municipal décide de recouvrir le paiement des repas par le biais de carnet : ticket repas. Ces carnets seront à acheter en mairie avant l'inscription de l'enfant à la cantine.

Pour faciliter la collecte des tickets, il est décidé de recourir à trois couleurs différentes de carnet :

- une pour les familles inscrivant un seul enfant
- une pour les familles inscrivant deux ou trois enfants
- une pour les familles extérieures à la commune.

M<sup>me</sup> Poezevara propose que les tickets soient remis avec les dates de repas souhaitées, tous les lundis pour la semaine en cours. Ce système est retenu.

**● Tarifs mise à disposition de la maison de village**

Coût de la réservation de la salle

	Sans chauffage	Avec chauffage
Une journée	130 €	175 €
Un week-end	195 €	275 €

Location du mobilier

- Option 1 : 10 tables / 60 chaises : 45 €
- Option 2 : 15 tables / 90 chaises : 65 €
- Option 3 : 27 tables / 150 chaises : 105 €

La caution par réservation reste fixée à 800 € pour la salle et 50 € pour le kit Seveso.

Le Conseil Municipal décide d'apporter des précisions sur le règlement de la mise à disposition de la salle.

Si la maison de village est rendu sale, la facturation du ménage sera établie à raison du tarif horaire (salaire + charges sociales) et sera prélevée sur le montant de la caution. Dans ce cas le chèque sera encaissé et la différence sera rendue à l'utilisateur de la salle.

Les tables et les chaises seront sorties avant chaque location. Le mobilier sera également vérifié lors de la restitution des clés. En cas de détérioration, la somme de 130 € sera retenue pour une table et 30 € pour une chaise.



**Du 15 janvier au 30 avril 2010**  
saisissez votre dossier social étudiant sur :

**www.cnous.fr**

Le DSE (Dossier Social Etudiant) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs bacheliers de demander à partir du même dossier, une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire CROUS.

Ce dossier doit être constitué chaque année via Internet en se connectant à l'adresse du CROUS de Haute-Normandie, **www.crous-rouen.fr, du 15 janvier au 30 avril.**

CONSEIL du 22.06.09 suite .....

➔ • **Renouvellement bail location**

M<sup>me</sup> Alquier informe le conseil municipal que le bail consenti aux locataires de la commune arrive à expiration le 31 décembre prochain et qu'il convient de prendre la décision pour que le locataire soit averti six mois avant du non renouvellement de la location. Elle précise que nous avons eu à plusieurs reprises un non-respect de certaines clauses du bail qui perdure actuellement.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité décide de donner congé aux locataires et charge M<sup>me</sup> le Maire de leur envoyer la lettre recommandée.

La possibilité d'assurer le risque locatif est évoquée pour l'avenir.

**QUESTIONS DIVERSES**

• **Subvention parlementaire – Aménagement Place de la Maison de Village**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet définitif de l'aménagement de la place. Il prend note des conseils qu'il décide de suivre quant à la qualité du revêtement au sol.

Le montant des travaux est estimé à 80 000 € et il a été prévu de financer cette dépense par l'emprunt.

Compte-tenu de la charge financière représentée par cet aménagement pour la commune, il demande à Mme le Maire, ainsi qu'elle l'a proposé, de solliciter une subvention parlementaire.

• **Terrain rue de Falaise**

La demande de certificat d'urbanisme est en cours. Le terrain va être bientôt proposé à la vente. Le Conseil Municipal autorise Mme Alquier à signer un compromis de vente avec les acheteurs éventuels, dans le cadre du prix fixé au budget primitif 2009 pour cette opération.

• **Ménage à la salle des associations**

M. Plé demande qui assure l'entretien de cette salle (au dessus de la bibliothèque). Il semble que celle-ci soit souvent oubliée. Il est décidé de voir avec l'agent d'entretien pour qu'elle intervienne plus régulièrement.

Il va être également demandé aux utilisateurs de veiller au bon état de cette pièce (nettoyer les tables, enlever les tasses de café...).

• **Stationnement des camions**

M. Plé précise qu'il trouve le stationnement d'un camion remorque sur le trottoir au croisement de la rue de Châteauneuf et de la rue de la Table dangereux, celui-ci gênant fortement la visibilité. L'installation de barrière entre le trottoir et la chaussée va être étudiée à cet endroit.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLE, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TREGLOS.

**Absents :** Bruno ARGENTIN pouvoir donné à Christian LORDI, Alain MAURIANGE pouvoir donné à Alain TREGLOS, Valérie TANTON pouvoir donné à Guillemette ALQUIER, François LEHALLEUR (excusé), Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Christian CHOMIENNE.

CONSEIL du 10.09.09 .....

• **Point sur les appels d'offre – Parking de la Maison de Village et Réhabilitation Mur du cimetière**

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 25 août pour examiner les plis remis pour ces travaux.

• les propositions de prix pour le mur du cimetière 39 948 € et 45 146 € H.T. pour des prestations similaires. La commission d'appel d'offre a donc retenue l'entreprise JPL Créations à Port-Mort, dont le montant des travaux s'élève à 39 948 € H.T.

• pour l'aménagement du parking de la maison de village, la fourchette de prix varie entre 25 709 € H.T. et 33 697 € H.T. Chaque entreprise a répondu au cahier des charges et aux critères techniques demandés. C'est donc l'entreprise la moins disante qui a été retenue, la SAS EURE TP à Evreux.

CONSEIL du 10.09.09 suite .....

• **Aménagement de la Place de la Maison de Village, signature du marché**

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures et de la décisions prises par la commission d'ouverture de pli, le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> Alquier à signer le marché.

L'entreprise retenue est la société Eure TP à Evreux pour un montant de travaux s'élevant à 25 709 € H.T, soit 30 747,96 € T.T.C..

• **Réhabilitation du mur du cimetière, signature du marché**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la commission d'appel d'offre, autorise M<sup>me</sup> Alquier à signer le marché avec l'Entreprise JPL Créations pour un montant de travaux s'élevant à 38 947,90 € H.T., soit 46 581,69 € T.T.C..

• **Subvention pour le mur du cimetière**

Les services de la Sous-Préfecture ont pris contact avec la mairie la semaine dernière pour savoir où en étaient ces projets de travaux. Ceux-ci ont été retenus au titre de notre demande de Dotation Globale d'Equipement, à raison d'une subvention de 30 % des travaux H.T.

Cette subvention dont le montant devrait s'élever à 11 684 € va donc être à porter dans le tableau des décisions modificatives budgétaires.

• **Décisions modificatives budgétaires : achat d'un véhicule – achat de matériel - aménagement sur locaux communaux**

- **Décisions modificatives en fonctionnement**

En raison du nombre de remplacements importants dues aux différents arrêts maladie du personnel les crédits au chapitres sur les frais de personnel sont maintenant insuffisant.

La commune, étant assurée pour les risques statutaires du personnel, perçoit des indemnités journalières (charges patronales incluses) de notre compagnie d'assurance pour compenser les maintiens de salaire.

Le Conseil Municipal porte donc la somme de 19 000 € au compte 6419 (remboursement sur rémunération du personnel) en recettes et en dépenses 12 700 € sur le compte 6413 (rémunération du personnel non titulaire)- 6 300 € sur le compte 6451 (cotisations Urssaf).

- **Décisions modificatives investissement & travaux**

Le montant de l'appel d'offre de l'aménagement du parking a été une bonne surprise quant à son montant, et cela permet de modifier d'autres postes du budget investissement.

La totalité des travaux pour la réfection du mur du cimetière n'avait pas été portée au budget dans le but d'étaler les travaux sur deux exercices budgétaires. Le Conseil porte le montant de la subvention de 11 684 € sur ce programme.

Des barrières de circulation, des grilles d'exposition, et divers matériels ont été achetés et d'autres besoins en achat de matériel sont en cours (mairie et école maternelle), soit 3 300 € à porter au compte 2188. Du mobilier urbain est également prévu pour un montant de 2 000 € (compte 2315).

En ce qui concerne l'aménagement de la place, le coût du revêtement du parking étant moins cher que prévu, il est décidé de mettre en place des lampadaires (éclairage du terrain de boule), des jardinières, plots et garage à vélo (chiffre 13 800 €).

L'achat d'un véhicule, en remplacement de la 205, pour un montant de 12 000 € au compte 2182. Quant à la remorque, celle-ci sera réparée par le garage.

En raison de la convention passée avec l'Etat, nous nous sommes engagés à respecter un montant minimum en dépenses d'investissement pour pouvoir bénéficier du fond de récupération de la TVA, l'année civile suivant ces dépenses. Cette mesure pérenne pour l'avenir, si elle est respectée, favorisera la trésorerie de la commune.

A la demande de la perception les frais d'insertion des annonces légales sont à payer en investissement et non en fonctionnement et des achats de matériel peuvent, si le conseil municipal le décide, passer en investissement.



## CONSEIL du 10.09.09 *suite* .....

➔ Le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes initialement prévues pour ci-dessus, soit 6231 - frais d'insertion 1 500 € et 60632 – achat de matériel 1 800 € au compte 61522 – entretien de bâtiment. Cette somme permettra de faire une première tranche de peinture cette année à la Maison de Village.

Il est précisé que ces modifications, suivant le tableau budgétaire ci-dessous ne prévoit pas de dépenses supplémentaires, mais un ajustement des articles comptables, suivant le tableau de la décision modificative ci-dessous :

Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire :		Décision modificative N° 2		
Article/Chap.	Désignation	F/I	Proposé	Voté
1341/13	DGE Invest.R	26	11 684 €	11 684 €
1641/16	Emprunts Invest.R	26	30 000 €	30 000 €
1641/16	Emprunts Invest.R	27	-30 000 €	-30 000 €
2033/20	Frais insertion Invest.D	26	308 €	308 €
2033/20	Frais insertion Invest.D	27	1 522 €	1 522 €
2128/21	Agencements Invest.D	27	2 871 €	2 871 €
2151/21	Réseaux voirie Invest.D	24	1 000 €	1 000 €
2151/21	Réseaux voirie Invest.D	27	-37 137 €	-37 137 €
2157/21	Matériel voirie Invest.D	24	-1 000 €	-1 000 €
2157/21	Matériel voirie Invest.D	27	350 €	350 €
2181/21	Inst générales Invest.D	27	11 920 €	11 920 €
2182/21	M. de transport Invest.D		12 000 €	12 000 €
2188/21	Autres immo C Invest.D		2 150 €	2 150 €
2313/23	I. constructions Invest.D	26	16 700 €	16 700 €
2315/23	I.inst.technique Invest.D	27	1 000 €	1 000 €
60632/011	petit équipement Fonct.D		-1 800 €	-1 800 €
61522/011	Ent. bâtiments Fonct.D		3 300 €	3 300 €
6231/011	Annonce insertion Fonct.D		-1 500 €	-1 500 €
6413/012	Pers. non titulaire Fonct.D		12 700 €	12 700 €
6419/013	Remb. rémunérations de personnel Fonct.R		19 000 €	19 000 €
6451/012	Cot. à l'URSSAF Fonct.D		6 300 €	6 300 €
Total sélection			Proposé	Approuvé
Dépenses			30 684,00 €	30 684,00 €
Recettes			30 684,00 €	30 684,00 €

### ● Achat de matériel

Les achats des extincteurs, de l'armoire, du réfrigérateur et des aspirateurs étant du matériel durable, le Conseil Municipal demande à ce que ces achats soient réglés en investissement.

### ● Autorisation de contracter l'emprunt prévu au budget

Les travaux et achat prévu au budget cette année vont être réalisés très prochainement. Il convient donc de contracter l'emprunt qui était initialement prévu au budget primitif, soit la somme de 80 000 €.

Le Conseil Municipal charge M<sup>me</sup> Alquier de consulter les différents organismes bancaires et l'autorise par avance à contracter l'emprunt avec dont les taux d'intérêts seront les meilleurs.

### ● Contrat de maintenance – aire de jeux école

Le contrat qui assurait la maintenance des structures de l'aire de jeux de l'école arrive à terme. De ce fait, la société « 1 mètre 20 » en propose son renouvellement, moyennant un montant de 164 € H.T. par passage (hors coût de réparation sur place).

Le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer la nouvelle convention avec cette société.

### ● Syngenta

Cette usine a demandé une augmentation de sa capacité de production et une enquête publique a eu lieu. L'avis de notre conseil municipal est sollicité.

M<sup>me</sup> Alquier précise que cette augmentation va augmenter le transport par voie routière, mais ne modifiera pas les périmètres de la zone Seveso.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette extension d'activité.

## QUESTIONS DIVERSES

### ● Gravier de Gargantua

M. Plé fait remarquer qu'une partie de la commune est en secteur sauvegardé en raison de l'existence de ce monument historique. Celui-ci n'est pourtant pas mis en valeur.

La commune n'est pas propriétaire du terrain sur lequel le gravier de Gargantua est situé et ne peut donc pas y faire d'aménagement pour l'instant. La parcelle où se situe le gravier figure en emplacement réservé dans notre plan d'occupation des sols, ce qui nous laisse la possibilité de l'acquérir en cas de vente.

### ● Maison de Village

Il est demandé d'installer des pots avec du sable à l'entrée de façon à éviter tous ces mégots écrasés par terre.

### ● Eclairage public – Grande Rue

Il semblerait que l'éclairage public s'allume tôt par rapport à la tombée de la nuit. Cela est à vérifier et il conviendra dans ce cas de demander un réglage des cellules.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Philippe PLE, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TREGLOS.

**Absents :** Gilles AULOY pouvoir donné à Alain TREGLOS, Blandine OLDRA pouvoir donné à Marie-Claire POEZEVARA, Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Bruno ARGENTIN.

## CONSEIL du 28.10.09 .....

### ● Virement de crédit

Avant de commencer le Conseil Municipal, M<sup>me</sup> le Maire précise qu'un virement de crédit n'a pas été mis à l'ordre du jour, et demande aux conseillers l'autorisation pour en délibérer.

Il s'agit du compte 6067 (fournitures scolaires), pour lequel il avait été mis uniquement la moitié de la dotation annuelle, en raison du renouvellement de l'équipe enseignante pour la rentrée de septembre 2009. Il convient donc d'ajouter la somme prévue initialement, soit 2450 €. Par ailleurs, les instituteurs souhaitent acheter des manuels scolaires et sollicitent un crédit supplémentaire pour l'achat de ces livres. Comme le propose M<sup>me</sup> le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter la somme de 500 €. 2 950 € seront donc prélevés sur le compte 678 – autres charges exceptionnelles pour alimenter le compte 6067.

### ● Approbation du compte-rendu de conseil en date du 10 septembre 2009

M. Lordi fait remarquer qu'une erreur matérielle a été commise dans le tableau des virements de crédits. La somme de 11 920 € portée au compte 2181, doit être affectée au programme – aménagement du cimetière n° 26, et non au n° 27 pour la place de la maison de village. Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### ● Avis sur le Plan Particulier des Risques Technologiques (P.P.R.T.)

M<sup>me</sup> Alquier précise qu'elle s'est rendue à une réunion de la C.L.I.C. (Commission locale d'Information et de Concertation) cet après- ➔

➔ midi même. Au départ, un P.P.R.T. était prévu pour les trois usines classées Seveso sur la zone industrielle de St-Pierre-la-Garenne / Gaillon, à savoir : Nufarm, Syngenta et Ashland Avébéne avec un rayon de 9,7 km. Etaient prévues des zones à maîtrise d'urbanisme. Depuis :

- la production de l'usine Nufarm a changé et les stockages de chlore et de brome ont été transférés sur d'autres sites,
- la production de l'usine Syngenta a augmenté, mais ça ne concerne pas les produits stockés mais une augmentation du nombre de jours de production,
- l'usine Ashland Avebéne réduit également ses activités sur ce site.

Seules les usines Nufarm et Syngenta resteraient Seveso seuil haut. Le périmètre Seveso de l'usine Nufarm passerait à environ 800 m. Leurs nouveaux périmètres ne se superposant plus, deux P.P.R.T. seraient créés.

Le nouveau périmètre de l'usine Nufarm inclurait toujours une zone sur Port-Mort, allant jusqu'à une partie de la rue de la Roque. Les zones liées à l'urbanisme dans ce périmètre ne sont pas encore définies les études d'aléas n'étant pas terminées.

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du projet d'arrêté préfectoral prescrivant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'usine Nufarm et le conseil doit donner son avis sur son contenu. Les modalités de concertation sont définies dans cet arrêté. Il est notamment prévu la constitution d'un groupe de travail comprenant des élus des communes concernées (Gaillon, Port-Mort, St-Pierre-La-Garenne) la préfecture et les services de l'état (DREAL), des associations... Les habitants seront consultés lors d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve le contenu du projet d'arrêté préfectoral prescrivant le P.P.R.T. de l'usine Nufarm de Gaillon Cependant, il émet les observations suivantes :

- Qu'une réunion publique ait lieu à Port-Mort village placé sous les vents dominants.
- Que la communication des informations à la CLIC où siègent les communes concernées, se fasse le plus en amont possible selon une procédure définie afin d'éviter de prendre connaissance des documents en séance.

### ● Désignation de deux délégués à la C.L.I.C. (Comité Local d'Information et de Concertation)

Ce comité est associé à l'élaboration du P.P.R.T., il est informé des plans d'urgence, des exercices relatifs à ces plans, des projets d'urbanisme des collectivités, des projets industriels. Il peut émettre un avis sur les documents par les exploitants et les pouvoirs publics en vue d'informer les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés.

Le C.L.I.C. est composé de 5 collèges: administration, collectivités locales, exploitants, riverains (dans lequel siège l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort), salariés. Le comité a pour mission de créer un cadre d'informations et d'échanges entre ces différents collèges.

Le collège des collectivités territoriales a pour représentants les communes faisant partie du bassin industriel, soit pour cette zone les communes de St-Pierre-la-Garenne, Gaillon et Port-Mort. Il n'y a donc plus que 3 communes qui y siègent. Chaque collège a 6 représentants, il convient donc de nommer deux délégués.

M<sup>me</sup> Alquier et M. Auloy proposent leur candidature. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les nommer représentants de notre commune dans cette instance.

### ● Composition du comité consultatif de l'école

Il est composé de conseillers, instituteurs, parents d'élèves.

Il convient de le renouveler tous les ans. M<sup>mes</sup> Annie Devouge-Boyer, Blandine Oldra et M. Philippe Plé proposent de faire partie de cette commission, en supplément des délégués déjà nommés à la commission scolaire (Christian Chomienne et Bruno Argentin). Il est décidé que chaque instituteur et chaque parent élu au conseil d'école pourra participer à ce comité s'il le désire.

### ● Règlement intérieur de la Maison de Village

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du projet de règlement qui était annexé à sa convocation et l'accepte. Il est bien rappelé que les clés ne seront remises que le samedi matin puisqu'il n'est pas possible d'utiliser la salle le vendredi soir.

En ce qui concerne l'article 9 – Autre caution concernant le kit Seveso (périmètre de l'Usine Nufarm). La caution de 50 € est maintenue pour l'instant puisqu'il est encore trop tôt pour connaître le nouveau périmètre.

M. Auloy propose d'établir un document pré-rempli pour l'état des lieux lors de la remise des clés.

### ● Règlement intérieur pour le personnel communal

Le Centre Départemental de Gestion nous a transmis un modèle de règlement intérieur qui a été adapté par la commission du personnel à notre commune. Un exemplaire du règlement est remis à chaque conseiller et M<sup>me</sup> Alquier en donne lecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le contenu de ce document. Il sera soumis pour accord au CHSCT du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Ce règlement sera signé entre chaque employé communal et la mairie.

### ● Subvention Association Chats en détresse

La mairie a été récemment confrontée à des problèmes d'hygiène dus à un surnombre de chats dans une maison. Cette association est intervenue pour faire stériliser tous ces chats et arrêter ainsi la prolifération. Elle est intervenue également une autre fois sur le village.

Pour participer aux frais qui ont été supportés par l'association le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 500 € à « l'association chats en détresse ». Pour faire à cette dépense, il prélève la somme de 500 € sur le compte 6554 pour la porter au compte 6574 (subvention de fonctionnement personne de droit privé ».

### ● Devis d'élagage : arbres de l'école

M<sup>me</sup> Alquier a demandé un devis pour procéder à l'élagage des arbres proches d'une habitation dans la cour de l'école. Ce devis n'est pas encore parvenu en mairie et sera débattu lors d'un prochain conseil.

## QUESTIONS DIVERSES

### ● Vente du terrain rue de Falaise

Les documents cadastraux étant maintenant établis, M. Treglos s'est rendu dans plusieurs agences immobilières afin de présenter notre terrain à bâtir à la vente. Ces agences ont demandé à ce que la mairie signe un mandat de vente.

En conséquence, le Conseil Municipal charge M. Treglos de signer des mandats simples de vente auprès des différentes agences immobilières et de fournir tout document nécessaire pour négocier ce terrain.

### ● Activités pour les adolescents

La question a été posée à M. Plé qui rapporte la suggestion. M. Treglos accepte de rencontrer les jeunes s'ils le souhaitent, mais leur demande de leur côté de monter un projet structurant leurs demandes d'activités, éventuellement en fonctionnant par le biais d'une association. Il rappelle que les activités hebdomadaires ou ponctuelles de l'Association des Loisirs leur sont ouvertes.

### ● Travaux du parking : place de la Maison de Village

Le commencement de ces travaux est prévu pour le 10 novembre. Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de France Telecom pour le déplacement de la cabine téléphonique.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLE, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TREGLOS.

**Absents :** Bruno ARGENTIN pouvoir donné à Christian LORDI, Alain MAURIANGE pouvoir donné à Alain TREGLOS, Valérie TANTON pouvoir donné à Guillemette ALQUIER, François LEHALLEUR (excusé), Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Christian CHOMIENNE.

● **Point budgétaire : décision modificative**

M. Lordi a établi un point budgétaire pour procéder au paiement des derniers investissements engagés sur l'année 2009.

Programme 27 – aménagement du parking

Une subvention parlementaire d'un montant de 2.000 € a été accordée. Celle-ci est portée au budget sur le compte 1348/27.

En dépenses, les comptes mouvementés sont les suivants :

* 20415 – lampadaire parking	+ 4 800 €
* 2181 - mobilier urbain	+ 9 133 €
* 2151 - aménagement parking	- 4 000 €
* 2157 - barrière – panneaux	+ 3 228 €
* 2315 - éclairage terrain boules	- 150 €

Programme 26 – Mur du cimetière

* 2181 – installations	- 11 920 €
------------------------	------------

Programme 17 – Travaux bâtiments divers

* 2315 -rampe éclairage maison village	+ 465 €
--	---------

Programme 24 – Sécurité D 313

* 2157 – achat de panneaux	+ 367 €
* 2151 – raccord trottoir	- 1 000 €

Hors programme

* 2188 – achat de matériel	+ 1 077 €
----------------------------	-----------

Durabilité de matériel

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une facture d'un montant de 282,20 € concernant l'achat de matériel (mobilier-jouet en bois) pour l'école maternelle. S'agissant d'un achat durable, il demande à ce que cette facture soit acquittée au fournisseur en section investissement.

● **Avenant au marché avec EURE TP**

Il était prévu d'effectuer un balayage simple et non de remblayer le parking ayant déjà une structure. Lors des travaux, il est apparu que celle-ci s'était affaissée. Il a donc été nécessaire de remblayer au lieu de balayer simplement.

De ce fait, le balayage prévu au marché initial a été enlevé et le remblaiement fait l'objet d'une facturation pour 24 973 € H.T. au lieu de 25 709 € H.T.

La société EURE TP présente un avenant d'un montant de 5 584,45 € H.T. pour le reprofilage du parking et les prestations diverses qui en ont découlé.

Les conseillers municipaux autorisent M<sup>me</sup> Alquier à signer cet avenant (sauf M. Lehalleur et M<sup>me</sup> Oldra qui s'abstiennent) pour les raisons qui suivent :

Le plan présenté n'a pas été totalement respecté. L'entreprise de travaux publics s'est alignée par rapport à la maison de village et a légèrement décalé le plan proposé.

La peinture des places handicapées n'est pas conforme à ce qui a été demandé. M. Lordi a déjà demandé à ce que le marquage soit repris.

Plusieurs conseillers municipaux se mettent d'accord sur une date pour terminer l'aménagement de ce parking pour la mise en place des panneaux de signalisation et du mobilier urbain le vendredi 18 décembre.

● **Demande de subvention – « Maison pour tous »**

Le planning d'occupation de notre Maison de Village actuel est rempli tout au long de la semaine par des activités associatives. Cette structure ne possède ni salle de réunion, ni salle plus petite qui pourrait être réservée à d'autres activités, ce qui manque aux associations. A titre d'exemple, un après-midi récréatif avait été proposé pour nos aînés, sans succès notre salle de la maison de village étant trop grande pour recevoir un groupe de personnes restreint.

Des associations sollicitent également une salle pour des réunions hebdomadaires (ex : Vie Libre, Comité de Parents d'Elèves, relais petite enfance CCAE...).

La commune est obligée de faire décaler les activités pour organiser ses propres réunions.

Par la mise à disposition ponctuelle à la Communauté de Communes

des Andelys, ce nouvel équipement permettra un meilleur accueil en garderie périscolaire (salle de l'ancien logement de fonction trop petite), ainsi que l'ouverture du centre de loisirs le mercredi et lors des petites vacances scolaires. Ce service a été réclamé par plusieurs familles. Il n'est pas possible actuellement d'y répondre favorablement, le centre de loisirs d'été ayant lieu dans la structure scolaire et le conseil d'école s'opposant à l'utilisation de l'école pendant les petites vacances.

La commission des travaux a étudié la possibilité de créer un bâtiment pour accueillir ces diverses réunions et activités. La possibilité d'agrandir le bâtiment de l'école maternelle a été évoqué. Cet agrandissement se prêterait très facilement à ces diverses activités périscolaires et associatives.

Un avant-projet a été réalisé et l'architecte qui a assuré la maîtrise d'œuvre de l'école maternelle a estimé le coût des travaux à 254 640 € H.T. Le Conseil Municipal estime que le financement de ce projet ne peut être possible qu'avec l'aide d'une subvention. Il reconnaît que cet équipement est nécessaire puisqu'une somme avait déjà été inscrite au budget primitif 2009 pour pouvoir lancer le début de ce projet.

Le Conseil Municipal décide donc de solliciter une subvention au titre de l'année 2010 dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement et charge M<sup>me</sup> Alquier et M. Lordi de monter le dossier afin de présenter cette demande.

● **Demande de subvention – Plateau multi sports**

Il n'existe pas dans notre village actuellement de plateau sportif en accès libre permettant aux pormortais de se rencontrer.

Le besoin d'un lieu où adolescents et familles peuvent se retrouver en toute convivialité pour faire du sport se fait ressentir dans notre commune qui dépasse maintenant 1 000 habitants. Il permettra aussi de lutter contre le désœuvrement des jeunes en milieu rural.

Le Conseil Municipal prévoit donc la création d'un plateau multi sports à proximité du projet de la « Maison pour Tous » (salles de réunions et d'activités).

M. Treglos a demandé des estimatifs dont le montant s'élève à environ 46 000 € T.T.C..

Compte-tenu du montant de ces travaux, le Conseil Municipal décide de demander l'octroi d'une subvention. Ces travaux ne sont pas éligibles à la D.G.E.. S'agissant d'un équipement public mis à disposition des habitants du village, il sollicite une aide financière auprès du Département.

M<sup>me</sup> Alquier et M. Treglos sont chargés d'établir cette demande de subvention.

● **Demande de subvention – parking école rue de Falaise**

Il y a, à proximité de l'école et du futur terrain omnisports, un terre plein destiné au stationnement des véhicules pour l'usage de celui-ci, situé juste à l'arrière de l'école. Celui-ci, n'étant ni compacté, ni goudronné, est souvent inutilisable. La rue de Falaise peu large rend impossible le stationnement des véhicules.

Un parking existe sur l'entrée principale de l'école communale (desservi par la D 313) mais celui-ci est trop petit pour accueillir tous les véhicules aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Il sert également aux instituteurs et au personnel communal travaillant dans le cadre scolaire et péri-scolaire.

La confection de ce nouveau parking servira en journée au stationnement des véhicules des enseignants et du personnel travaillant à l'école : ce qui dégagera des places disponibles sur le parking existant.

Un chiffrage a été établi et se monte à 20 900 € pour le parking et 1 730 € H.T. pour la mise en place d'un garage à vélo.

S'agissant d'un élément de sécurité, le Conseil décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

● **Création d'un budget annexe – rénovation de la Vieille Tour**

L'association de Sauvegarde du Site de Port-Mort a défriché les alentours de la Vieille Tour évitant ainsi que la végétation ne l'abîme. ➔

➔ Elle a maintenant pour projet de la restaurer. L'A.S.S.P.M. pensait au départ prendre en charge la réalisation des travaux.

S'agissant d'une propriété appartenant à la commune, la mise en œuvre de ces travaux est soumise au règlement des marchés publics avec obligation d'un appel d'offre.

D'autre part, pour participer au financement de ces travaux, ils recueilleront, entre autres, des dons des particuliers. Cette association, qui est pourtant reconnue d'utilité publique, ne peut pas encaisser ces dons avec le bénéfice d'une réduction d'impôts. Pour ce faire, il faut que les dons versés transitent par un budget annexe communal, qui sera obligatoirement un budget spécial puisque les recettes encaissées y seront affectées. Dans ce cas, les services de la trésorerie pourront délivrer des reçus fiscaux.

Pour ces deux raisons, l'association de sauvegarde sollicite l'aide de la commune pour mener à bien ce programme et demande au conseil municipal la création d'un budget annexe pour la rénovation de la Vieille Tour.

M<sup>me</sup> le Maire, au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M 14 demande au conseil municipal de créer un budget annexe qui sera dénommé « Restauration de la Vieille Tour ».

Toutes les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites audit budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer ce budget annexe.

### ● Suppression d'un poste d'Agent des Services Techniques

M. Roëhm Daniel, parti en retraite, a été radié des effectifs du personnel communal depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Il est estimé, pour des raisons pratiques, davantage souhaitable de faire travailler ponctuellement des entreprises plutôt que de garder ce poste d'agent des services techniques. Par exemple, des devis peuvent être demandés pour l'entretien des bords de Seine (travaux à effectuer essentiellement au printemps) et il en est de même pour certains travaux de bâtiment comme la réfection des peintures).

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau du personnel communal en fermant ce poste d'agent des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe, pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

### ● Régime indemnitaire du personnel

Le régime indemnitaire des primes accordées au personnel communal est revu. Il existe pour les Agents des Services Techniques et pour les agents spécialisés de l'école maternelle une prime I.A.T. (indemnités d'administration et de technicité).

Cette prime n'existe pas pour la secrétaire de mairie et c'est une I.F.T.S. qui peut s'appliquer (Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires).

Le Conseil Municipal vote le principe d'un octroi de ces primes suivant un coefficient multiplicateur de la prime de base (réévaluée chaque année) pouvant aller de 0 à 8. Le coefficient voté par le Conseil Municipal est modulable suivant décision du Maire pour chaque agent.

Le Conseil Municipal reconduit la décision qui a été prise l'an passé, soit :

- un coefficient modulable de 0 à 2 pour les agents des services techniques et l'ATSEM ;
- un coefficient modulable de 0 à 1 pour la secrétaire de mairie.

### ● Animation par la CCAE sur le temps du midi

La Communauté de Communes des Andelys souhaite développer les animations périscolaires sur le temps du midi et propose à notre commune de pouvoir en bénéficier. Dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, cette activité bénéficie d'une aide à son financement. Il s'agit d'une animation, de 11 h 30 à 12 h, qui interviendrait sur le temps récréatif avant les repas.

Le coût annuel, à charge de la commune, sera de 1 € par enfant, soit pour notre commune 60 enfants (effectif journalier des enfants déjeunant au restaurant scolaire).

Il est bien précisé que cette activité s'effectue dans le cadre d'un redéploiement du personnel petite enfance de la C.C.A.E. qui est disponible pendant le temps du midi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette animation pendant le temps périscolaire.

### ● Paiement de la facture USEP

L'école adhère à nouveau cette année scolaire à l'USEP dans le cadre de son projet d'action éducative. Le Conseil Municipal prend connaissance de la facture des cotisations d'un montant de 642,08 €. Cette adhésion permet aux élèves de participer à des rencontres sportives extra-muros tous frais payés.

Le Conseil Municipal accepte le paiement de cette facture.

### ● Repas des aînés – date à fixer

Compte tenu des disponibilités du planning d'occupation de la Maison de Village, la date de cette manifestation est fixée au dimanche 28 mars 2010.

M<sup>me</sup> Alquier informe au passage les conseillers que les vœux du Conseil Municipal aux habitants de la commune auront lieu le samedi 9 janvier 2010.

## QUESTIONS DIVERSES

### ● Emplacement réservé

M<sup>me</sup> Alquier donne lecture d'un courrier envoyé par un notaire concernant un terrain à vendre rue Haguerite, sur lequel figure une petite partie en emplacement réservé à notre plan d'occupation des sols. Celle-ci est située en bordure du chemin qui dessert le bord de Seine et peut être destinée au stationnement des véhicules.

Une autre aire de stationnement étant déjà à disposition des pêcheurs en bas de la rue de Seine, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette possibilité d'acquisition.

### ● Conseil d'Ecole

M<sup>me</sup> Alquier informe les conseillers des différents sujets lors du conseil d'école qui a eu lieu le 20 novembre dernier, à savoir :

- Le règlement intérieur qui a été voté à l'unanimité, avec peu de changement sauf un aménagement des horaires de récréation.
- Les effectifs des classes (2 classes maternelles : 35 élèves – 3 classes primaires : 67 élèves).
- La mairie a été remerciée pour les travaux effectués cet été. Des protégés doigts sont demandés pour les portes des sanitaires donnant sur le préau.

- Un bilan financier de la coopérative scolaire a été établi.

M<sup>me</sup> Alquier précise que les effectifs des classes ont permis encore cette année de garder les deux classes maternelles et les trois classes primaires. A ce jour, compte tenu des nouvelles inscriptions à venir pour la rentrée prochaine, le maintien des deux classes maternelles n'est pas encore acquis.

### ● Délégué au Syndicat des Collèges

M. Plé précise qu'il n'est pas disponible pour se rendre à la prochaine réunion de ce syndicat et demande qui peut le remplacer. M<sup>me</sup> Alquier précise que seul le délégué suppléant désigné par le conseil peut se rendre à cette réunion à sa place. Il existe aussi la possibilité de laisser un pouvoir à un autre membre du syndicat.

### ● Eclairage à l'angle de la rue de la Mi-Voie et la rue de Pressagny

M. Plé transmet la réclamation d'un riverain de la rue de la Mi-Voie qui n'a plus d'éclairage public devant sa propriété depuis les travaux effectués avec le Syndicat d'Electricité dans ce quartier.

M<sup>me</sup> Alquier répond que les points lumineux ont été remaniés et que ceux-ci sont destinés à éclairer la voie publique et qu'il n'est pas possible de mettre des lampadaires pour éclairer toutes les entrées de propriété.

SUDOKU'S 15 par *Sudoku Infini® Mindscape®*

① Facile 9 min.

9			5	3		8		
	1		8			2		9
8	5			2				6
				1		4		8
1				6	4		9	
4	7	5		8		3		
2			1			9	8	5
5	3		6					
		8	4		2	6		

② Normal 12 min.

		2		9	6			3
		3	2			9	6	
6	5				3	2		
5			9	1				
9					8		3	4
				7			1	
	7		4	8		6		
				3			4	
	4						7	5

③ Difficile 18 min.

		6			9		2	4
9			3					
8				6	7			
			6	9				2
				3		9		7
				2				1
		9		1	4		5	
	1						7	3
	4					1		

CHAUFFAGE :

La prime à la cuve  
NON RECONDUITE  
pour l'hiver 2009-2010

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a confirmé jeudi 15 octobre sur France Info la suppression de la prime à la cuve.

C'est la baisse des tarifs du fioul qui a poussé le gouvernement à ne pas reconduire cette prime dans le projet de loi de finances pour 2010. Le ministre du budget a expliqué que cette prime constituait une mesure exceptionnelle.

« Comme toutes les mesures exceptionnelles si les circonstances n'existent pas elle est supprimée » a ajouté le ministre.

Cette aide exceptionnelle de 200 euros en 2008-2009 était réservée aux ménages non imposables à l'impôt sur le revenu.

*Service-Public.fr*



SOLUTIONS JEUX 48

E	M	I	O	O	M	F								
A	G	R	O	A	L	I	M	E	N	T	A	I	R	E
O	U	S	L	C	E	R	I	L						
E	C	O	S	S	E	B	O	I	T	E	R	A	I	
E	N	S	O	L	E	I	L	L	E	M	E	N	T	
E	N	D	O	C	A	R	D	E	O	D	E			
T	E	N	I	R	E	P	A	T	R	E				
E	R	S	A	G	I	T	T	A	I	R	E	S		
I	F	T	I	N	A	S	I	L	O	T				
O	S	T	I	R	O	I	R	E	C	U	M	E		
T	R	I	O	U	L	T	I	M	E	I	L			
B	E	A	R	N	A	I	S	E	U	S	I	T	E	

MOTS FLÉCHÉS 23

SUDOKU'S 14

2	1	9	8	5	6	3	4	7
3	4	5	9	7	1	2	6	8
6	8	7	4	2	3	1	9	5
5	2	6	1	8	4	7	3	9
9	7	4	2	3	5	8	1	6
1	3	8	7	6	9	5	2	4
8	9	1	3	4	7	6	5	2
7	5	3	6	9	2	4	8	1
4	6	2	5	1	8	9	7	3

6	9	5	2	1	8	4	3	7
7	8	3	5	4	9	1	2	6
4	1	2	6	7	3	5	8	9
8	4	7	3	6	1	2	9	5
1	2	6	4	9	5	3	7	8
5	3	9	7	8	2	6	4	1
3	7	4	8	5	6	9	1	2
9	5	8	1	2	4	7	6	3
2	6	1	9	3	7	8	5	4

## MOTS FLÉCHÉS 24 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

PLANTE-RAIENT		BAVARDES		TRÈS MINCE		POËLE CATALANE		PRINCIPES DE DISTINCTION		BOUFFON		BLANCS BATTUS		AU LARGE DE LA ROCHELLE
ENTASSERA		MESURE-RAIT		UNIT		AMUSÉ		RAVAGER		AFFAIBLI				
								DÉGRADER						
CULTIVE DES PLANTS													BOUT À 100°C	
AU BORD DE L'ÉTANG						RÉGI PAR LE HASARD								DON
						LIEN								
SEMBLABLE				CONSONNE	CHOISIE					NE VARIE PAS				
PAR LOI GÉNÉTIQUE					ENTOURÉE D'EAU					MÈRE				
											DUPÉE			
JEUNE ÉLÈVE				RETOURNÉE PAR UN MIRROIR	GRINCHEUX CHEZ BLANCHE NEIGE	DANS LE SOMMEIL						CONCLUT	ON Y ÉCOUTAIT DE LA MUSIQUE	
ANTILLAIS						CAVITÉ								
								SÉLÉNIUM			PIÈCE DE JEU			
											SPORT GANTÉ			
ÉLÉMENT					RIVIÈRE JURASSIENNE				PRONOM PERSONNEL	ÉCHEC				
MORCEAU					TRANSPORT RÉGIONAL					PRONOM				
		ÉTOFFE MOELLEUSE							SYMBOLE					MOT DE CAPRICIEUX
		INFINITIF							NOTE					
NÉGATION			SIGNE D'ADORATION											
RAYER														
						TAMIS				SICILIEN				



TOUTE L'ÉQUIPE DE LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNÉE 2010 !

8	4	7	1	5	2	6	9	3
3	1	6	8	9	4	5	2	7
5	2	9	7	6	3	1	4	8
1	3	8	2	7	5	4	6	9
9	5	4	6	1	8	3	7	2
7	6	2	4	3	9	8	1	5
2	8	1	5	4	7	9	3	6
4	7	3	9	8	6	2	5	1
6	9	5	3	2	1	7	8	4

### Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

⇒ du LUNDI au VENDREDI ⇐

de 8 h 30 à 19 h 30

POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

⇒ SAMEDI ⇐

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

⇒ DIMANCHES ⇐ et JOURS FÉRIÉS

de 10 h à 12 h

### Conseil Municipal

Maire

Guillemette ALQUIER

1<sup>er</sup> adjoint

Christian LORDI

2<sup>e</sup> adjoint

Annie DEVOUGE-BOYER

3<sup>e</sup> adjoint

Gilles AULOY

4<sup>e</sup> adjoint

Alain TRÉGLOS

Conseillers

Bruno ARGENTIN

Christian CHOMIENNE

Emmanuelle LEBLANC

François LEHALLEUR

Alain MAURIANGE

Gérard MOREAU

Blandine OLDRA

Philippe PLÉ

Marie-Claire POEZZEVARA

Valérie TANTON

### Mentions Légales

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27 Eure)

Dépôt légal

Janvier 2010

Directeur de Publication

Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction

Christian LORDI

Vice-président du Comité Consultatif Communication

Alain CLERFEUILLE

02 32 77 47 30

Membres du Comité Consultatif

Christian CHOMIENNE - Bernard CIRET

Jean-Paul CROIZÉ - Valérie TANTON

Maquette

Alain CLERFEUILLE

Parutions

Janvier - Avril - Juillet - Octobre

Tirage : ~ 500 exemplaires

Internet : www.port-mort.com

Courriel : contact@port-mort.com

## ADMINISTRATIF

### Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI  
87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
tél./fax : 02 32 52 61 46  
courriel : mairie@port-mort.com  
Internet : www.port-mort.com

- Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h30 - 12h30  
Mercredi : 09h00 - 12h00  
Jeudi : 15h00 - 20h00  
Samedi : 09h00 - 12h00

### Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr

- Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo\*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations  
22, rue de Seine  
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Couture d'Ameublement

Patricia FERNANDEZ Au Fil du Quai  
9, rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 52 64 06 • Sur rendez-vous.

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Maçonnerie-Couverture

- Patrick PIORKOWSKY • 6, rue Haguerite  
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71
- R.C.T.B. • 98, Grande rue  
tél. : 02 32 52 69 55

### Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 61 57

### Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### Portails automatiques

M.Mansouri Cimes Ascenseurs

26, rue de Pressagny

mob. : 06 72 69 14 91

### Terrassement

Fabrice PITOUCHE T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71

courriel : contact@alpm.fr

Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86

courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### Comité des Fêtes

Christine LÉONARD • mob. : 06 61 46 35 26

### Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
mob. : 06 12 43 27 55

## COMMERCE

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Michel & Évelyne LUCET • 83, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50  
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-20h00  
Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Lundi

### Boulangerie-Pâtisserie

#### La Baguette Magique

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
tél. : 02 32 52 38 40  
du Mardi au Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00  
Dimanche : 7h30-13h00  
Fermé le Lundi

### Café-Tabac-Presses-LOTTO-Point POSTE

#### Café de la Mairie

Dominique & Évelyne BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00

Samedi : 7h30-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

### Pizzaiolo ambulante [Le JEUDI à partir de 17h30]

J'LOO PIZZA • Parking de l'école

mob. : 06 12 69 41 43

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

Internet : www.godignon.com

## INDUSTRIE

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

**NOUVEAU** Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :

7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30

Journée : sur rendez-vous

• Week end - sur rendez-vous uniquement.

## COMMENT PARAÎTRE DANS L'ANNUAIRE « À VOTRE SERVICE » ?

### Conditions sine qua non :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.

- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications :

- En faire la demande auprès du secrétariat de mairie,
- ou auprès du vice-président du comité consultatif communication :

Alain Clerfeuille

02 32 77 47 30

aclerfeuille@pixelogrfy.com

## RESTAURANT

### L'Auberge des Pêcheurs (\*\*\* Michelin\*)

Olivier et Stéphanie BICOT  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

### Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.

tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Graphiste

Valérie TANTON

courriel : jonas11@wanadoo.fr

### Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf

tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28

courriel : aclerfeuille@pixelogrfy.com

Internet : www.pixelogrfy.com

### Location touristique (agréeée cléVacances)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux

tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue

tél. : 02 32 77 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

courriel : ederlon@assistadom.com

Internet : www.assistadom.com

### Soutien scolaire, remise à niveau, lecture

Elsa CIEUX • 79, Grande rue

tél. : 02 32 52 62 15 • mob : 06 60 82 73 70

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue

tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

### Vente de produits d'entretien écologiques

Lyne LUCAS EBIOLA • 13, rue des Loges

tél. : 02 32 53 34 66 • mob. : 06 84 86 34 69

courriel : lyne.lucas@ebiola.com

Internet : www.ebiola.com

## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Veolia Eau : 0811 900 800

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112

Un téléphone mobile peut être utilisé pour joindre le 112 sans avoir préalablement entré le code PIN et même si le téléphone n'est pas équipé d'une carte SIM. En France, le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.

## UTILES

Agence France Télécom : 1014

N°. du dernier appelant : 3131

Communication par opérateur : 3123

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869